

A

A

Comment financer votre permis de conduire ?

<

LECTURE : 4 MINUTES

Par [Bercy Infos](#) , le 12/09/2023 - [Conseils aux consommateurs](#)

Vous souhaitez passer votre permis mais les coûts financiers vous freinent ? Apprenti, en recherche d'emploi, en situation de handicap, etc., il existe de nombreux cas où vous pouvez bénéficier d'aides pour financer votre permis de conduire. Découvrez les conditions d'éligibilité.

Le permis à 1€ par jour pour les 15-25 ans

Le permis à 1€ par jour, qu'est-ce que c'est ?

Le permis à 1 € par jour prend la forme d'un **prêt dont les intérêts sont payés par l'État**, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus à financer leur formation au permis de conduire.

Pour en bénéficier il faut :

- être âgé de **15 à 25 ans révolus**
- s'inscrire dans une **école de conduite partenaire**
- préparer le permis de conduire de catégorie **B, A1 ou A2**.

Le montant du prêt peut s'échelonner de **600 €, 800 €, 1 000 € ou 1 200 €**, pour une première inscription à une formation au permis de conduire. Le remboursement du prêt se fait par mensualités de **30 € maximum**.

Comment obtenir ce prêt ?

<

Premièrement, vous devez vous inscrire au sein d'[une école partenaire de ce dispositif](#). Seules les écoles de conduite et associations qui possèdent le label d'État « qualité des formations au sein des écoles de conduite » offrent la possibilité d'accéder au dispositif « permis un euro par jour ». L'école examine votre candidature et après avoir déterminé avec elle le nombre d'heures nécessaire, un devis est établi et vous signez un contrat de formation.



Vous devez par la suite, demander un prêt auprès d'un **[établissement financier partenaire](#)** .Une fois le prêt accordé, et après le délai de rétractation de 14 jours, le montant du prêt est versé en une, deux ou trois fois à l'école de conduite ou à l'association agréée.

En savoir plus sur le dispositif < |

À savoir

- Le montant du prêt est fixé dès le départ entre le candidat et l'établissement financier et ne peut être changé.
- Notez que ce prêt est cumulable avec les autres aides publiques (d'une collectivité locale ou de l'État) de financement du permis de conduire.

L'aide pour les apprentis

Afin de financer leur permis de conduire, les apprentis bénéficient d'une aide de 500 euros.

Quelles conditions pour bénéficier de l'aide aux apprentis?

- Avoir 18 ans ou plus.
- Être en cours de contrat d'apprentissage.
- Préparer le permis B.

Comment obtenir cette aide ?



Pour cela vous devez transmettre une demande d'aide à votre **[centre de formation d'apprentis \(CFA\)](#)** avec les documents suivants :



- le **[formulaire de demande d'aide](#)** renseigné et signé
- une copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- une copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins d'un an
- un RIB, si vous souhaitez que l'aide soit directement versée sur votre compte.

À savoir

L'aide est **attribuée une seule fois** et est **cumulable avec toutes les autres aides** éventuellement perçues par l'apprenti, y

compris les prestations sociales.

L'aide pour les demandeurs d'emploi

Dans le cadre de votre recherche d'emploi, vous pouvez bénéficier de l'aide financière à la recherche d'un emploi (qui peut aller jusqu'à **1200 €**). Pour en bénéficier, cette aide doit vous permettre de lever le frein à la reprise d'un emploi que représente le fait de ne pas être titulaire du permis de conduire.

L'aide est à demander **auprès de votre agence pôle emploi** en remplissant un formulaire uniquement disponible en agence (référence 303) préalablement à l'inscription en auto-école.

Les aides pour les personnes en situation de handicap

Si vous touchez la **prestation de compensation du handicap (PCH)** (aide financière versée par le département pour permettre aux personnes en situation de handicap de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie) sachez que vous pouvez en utiliser une partie pour **financer des leçons de conduite**.

De même, si votre insertion professionnelle nécessite l'utilisation d'un véhicule, vous pouvez solliciter une aide financière -

qui peut aller jusqu'à **1000 €** - auprès de l'**Agefiph** ou bien du **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**.

Pour connaître en détail les conditions d'éligibilité à ces aides, il est conseillé de vous renseigner directement auprès de

vosre **maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**.

L'utilisation du compte personnel de formation (CPF)

Quelle que soit votre situation, vous pouvez également utiliser votre **compte personnel de formation (CPF)** pour financer votre permis de conduire (code et conduite) des catégories suivantes : B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE.

Cependant, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- l'obtention du permis doit **contribuer à la réalisation ou à la sécurisation de votre projet professionnel**
- vous n'êtes pas sous soumis à une **interdiction de demande de permis** (cette information est vérifiée par une attestation sur l'honneur),
- la préparation au permis doit être assurée par un établissement agréé et déclaré en tant qu'organisme de formation.

Notez également que vous ne pouvez pas solliciter cette aide si vous étiez déjà titulaire du permis de conduire mais que celui-ci a été suspendu.

À savoir

Cette aide est cumulable avec les autres aides au financement du permis de conduire, notamment le permis à 1 € par jour pour les 12-25 ans.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- Assurance automobile, comment ça marche ?
- Véhicules d'occasion : 5 conseils pour acheter tranquille
- Permis de conduire : quels sont les frais obligatoires ?

En savoir plus sur les aides pour financer son permis de conduire

<

Quelles aides pour financer le permis de conduire ? *sur service public.fr*

Thématiques : [Conseils aux consommateurs](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Je m'abonne à Bercy infos Particuliers

exemple : nom.prenom@domaine.com	Je m'abonne
----------------------------------	-------------

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)